

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Pouvoirs : 7  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Le Président rappelle que les fonds européens LEADER obtenus dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional de la Dombes désormais abandonné, devaient être gérés par un Groupe d'Action Locale (GAL). Le GAL Dombes Saône ne s'est pas réuni depuis le 27 octobre 2014 du fait du retard dans la mise en œuvre effective du programme LEADER dû notamment à la signature d'une convention entre la Région (autorité de gestion), le GAL et l'Agence de Service et de Paiements (ASP), mais aussi du fait de la disparition au 31 décembre 2016 du syndicat mixte Avenir Dombes Saône, porteur du programme LEADER.

Lors de la dissolution du syndicat mixte, la nouvelle communauté de communes de la Dombes a affirmé sa volonté d'être la structure porteuse du GAL Dombes Saône (délibération du 26 janvier 2017).

La relance du programme LEADER sur le territoire, nécessite que chaque communauté de communes, couverte par ce programme désigne ces représentants au GAL et plus particulièrement au comité de programmation.

Le comité de programmation précédent comprenait 31 membres répartis en 2 collèges, l'un public (12 membres), l'autre privé (19 membres).

La communauté de communes de la Dombes propose une nouvelle répartition des sièges du collège public selon le tableau suivant :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>CC de la Dombes</i>	3	3
<i>CC Dombes Saône Vallée</i>	3	3
<i>CC Val de Saône Centre</i>	2	2
<i>CC Miribel et du Plateau</i>	1	1
<i>CC Plaine de l'Ain</i>	1	1
<i>CC Côtière à Montluel</i>	1	1
<i>Syndicat de rivières</i>	1	1

Les éventuels candidats aux 3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants pour la CCDSV sont invités à se faire connaître avant la séance.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la répartition des sièges publics au comité de programmation LEADER, proposée par la Communauté de communes de la Dombes,
- ✓ **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations à ces postes, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,
- ✓ **Désigne** M. Bernard GRISON, M. Richard PACCAUD et M. Daniel VIGNARD, délégués titulaires et M. Pierre PERNET, M. Jean-Claude AUBERT et M. Claude TRASSARD, délégués suppléants, pour représenter la CCDSV au sein du comité de programmation LEADER Dombes Saône.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 29 mai 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 3 JUIL. 2017  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C44-AG  
Affichage le :

Le Président,  
Bernard GRISON

- 3 JUIL. 2017

  
